



FA 25 – 2016 08 22

Qualité de l'air : l'Etat ne sévit pas assez au goût de la Cour des comptes

<http://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/021637717733-qualite-de-lair-letat-ne-sevit-pas-assez-au-gout-de-la-cour-des-comptes-1194150.php>

Joel Cossardeaux publié le 21/01/2016

Extraction BDO



« Les politiques de lutte contre la pollution de l'air en France sont encore trop incohérentes, pointe un rapport de la Cour des comptes. -

On respire mieux en France, mais pas partout et pas sur tous les plans.

Aujourd'hui, si Bruxelles fait peser sur la France un «**contentieux potentiellement coûteux**», s'agissant des émissions de particules fines et dioxydes d'azote, elle ne

peut s'en prendre qu'à elle. Sa politique de lutte contre la pollution de l'air est «**un empiement de dispositifs hétérogènes**», tranche la Cour.

Télescopage de certaines politiques

Non seulement ces dispositifs n'ont pas tous vocation à améliorer la qualité de l'air, mais certains se contredisent. Exemple typique du télescopage de certaines politiques, les mesures de lutte contre le réchauffement climatique qui, en voulant réduire les émissions de CO2, ont fini par «**favoriser certaines technologies qui émettent des polluants atmosphériques nocifs à court terme**», comme ces fameuses particules fines rejetées par les véhicules roulant au diesel.

Autre grief, à l'exception du secteur industriel et à la production d'énergie, toutes les mesures appliquées à ce jour pour rendre l'air plus pur se dispensent de mettre en œuvre le principe «**pollueur-payeur**». «**Les outils utilisés sont surtout réglementaires. Ils comportent peu d'incitations financières spécifiques en dehors de celles visant à limiter les émissions liées au chauffage de particuliers**», se désolent les sages de la rue Cambon.

Atermoiements de l'État

Surtout, l'État manque de finesse pour résorber un phénomène de pollution extrêmement diffus et mobile. «**Encore trop d'interventions au niveau national perturbent les mesures prises au plan local, par les préfets ou les collectivités** », note le rapport. La mise en œuvre d'outils efficaces s'en est trouvée retardée.

La qualité de l'air en ville pâtit également des atermoiements de l'Etat à rendre applicables certains instruments. L'instauration de «**zones d'actions prioritaires pour l'air**» (ZAPA), visant à restreindre l'accès de certains quartiers à certains types de véhicules, a été suspendue deux ans après l'adoption de la loi Grenelle de 2010 qui en prévoyait le déploiement. Le dispositif des zones à circulation restreintes (ZCR), qui lui a succédé, a «**pris six ans de retard**» et pourrait «**entrer en vigueur au mieux en 2017** », note la Cour des comptes qui juge que beaucoup d'argent a été dépensé «**en grande partie en vain**».

NOTA : les parties en gris sont des extraits de l'article du journal LES ECHOS, les parties en bleu, des citations du rapport de la Cour des Comptes du 21 janvier 2016.